

Aide pour les services aux élèves COVID-19 — Soutiens cliniques

Priorités

- Les équipes scolaires continuent de contacter et de consulter les spécialistes des services aux élèves pour assurer le suivi des cas et établir les besoins et les services de soutien prioritaires en collaboration.
- Il faut veiller au respect des protocoles du consentement éclairé, y compris pour les services et les conférences électroniques, afin de protéger la vie privée et la confidentialité conformément à la Loi sur les renseignements médicaux personnels et à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.
- Il faut veiller à la sécurité de la transmission des renseignements (p. ex., rapports, notes de consultation, listes des contacts et documents confidentiels transmis au moyen des plateformes informatiques, des comptes d'accès à Internet et des comptes de messagerie divisionnaires).

Recommandations

- Les spécialistes des services aux élèves continueront de consulter les équipes scolaires et de collaborer avec elles régulièrement, principalement par l'entremise de l'orthopédagogue à titre de coordonnateur des services de soutien aux enseignants et aux équipes scolaires.
- Tous les spécialistes sont tenus de se conformer aux principes de leur pratique professionnelle énoncés par leurs ordres respectifs.
- Il faut suivre les normes de pratique énoncées dans les documents provinciaux (p. ex., *À l'appui des écoles favorisant l'inclusion : Un manuel pour les orthopédagogues des écoles du Manitoba* à www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/soutien/orthopedagogues/index.html; *Les normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba* à www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/aep_fr.pdf).

Considérations

- La disponibilité des ressources, des appareils et de l'équipement au personnel et aux familles (p. ex., matériel, dispositifs, wifi).
- Les travailleurs sociaux en milieu scolaire, les psychologues scolaires et les conseillers scolaires ont établi des plans d'intervention en cas de crise comprenant des personnes à rejoindre en cas d'urgence pour les élèves ou les familles qui divulguent des renseignements (pendant une conférence électronique ou un appel téléphonique)

qui placent l'élève ou une autre personne dans une situation de risque (p. ex., idées suicidaires, violence familiale, mauvais traitements, admission ou accès aux services en santé mentale) ou qui manquent désespérément de besoins essentiels (p. ex., banques alimentaires, médicaments importants). Les personnes à rejoindre varient d'une région sanitaire et d'une collectivité à l'autre.

- Il serait bon de consulter les lignes directrices sur la pratique professionnelle de l'enseignement en ligne du Centre canadien de protection de l'enfance à www.protectchildren.ca/fr/le-centre/ pour toutes les communications électroniques cliniques et thérapeutiques.

Cadre de référence

		Mesure, ressource
Objet	Contact de la famille	Professionnels qui assurent à la famille ou au client des services de thérapie, de counselling, de soutien, etc.
	Contact de l'enseignant	Professionnels qui aident l'enseignant à offrir le programme scolaire à domicile
	Contact de l'équipe scolaire	Assure la planification et répond aux besoins liés au programme de l'équipe scolaire
Activités	Intervention	Intervention et counselling assurés par des professionnels
	Entretien des relations et mesures de soutien	Contacts périodiques pour entretenir les relations et cerner les besoins
	Planification des mesures de soutien	Planification concertée pour les élèves et les familles, et aussi pour les enseignants
	Interprétation de l'information et des mesures de soutien	Avec les familles, les enseignants et les équipes scolaires
	Évaluation de l'apprentissage	Progrès continu basé sur l'élaboration et les résultats du plan de durabilité de l'école
	Intervention d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Confirmation du plan d'intervention de la division scolaire ■ Confirmation des mesures de soutien communautaire

Cadre de référence (suite)

		Mesure, ressource
Obligations professionnelles	Directives sur les pratiques, les lignes directrices et l'éthique des ordres et des associations	
	Consentement éclairé pour les services électroniques	Élaboration d'une déclaration de consentement éclairé pour les formulaires des services électroniques
Documentation	Tenue de dossiers continue	CLEVR, TYLER, POWERSchool, documents imprimés
	Notes de consultation	Idem
	Rapports — notes sur les progrès, sommaires de fin d'année	Document électronique ou imprimé
Technologie	Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conformité à la LRMP et à la LAIPVP ■ Stockage des données électroniques ■ Cryptage des signaux ■ Moyens d'amener le personnel à prendre des mesures de sécurité
	Appareils	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le personnel doit utiliser les appareils fournis par la division scolaire ■ Des appareils sont fournis aux familles pour qu'elles puissent accéder aux mesures de soutien
	Plateformes, applications	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plateformes recommandées par la division scolaire (SeeSaw, Edsby, Office 365, Google, etc.)
	Exigences relatives à l'emplacement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lieux calmes et privés ■ Microphone et haut parleurs ■ Bon éclairage
	Matériel supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conçu et présenté par des professionnels ■ Imprimé et coordonné par des professionnels ou le personnel de soutien